Le ministÃ"re de l'Environnement endommage... et doit payer

Dossier de

de /> la rédaction de H2o January 2021

Le ministÃ"re de l'Environnement du Québec reconnaît avoir causé des dommages à un lac de la réserve faunique des Laurentides en y détruisant un barrage. Les travaux réalisés par le Centre d'expertise hydrique du Québec en 2013 ont eu pour effet de détruire l'habitat du poisson dans le lac Roy, où la Nation huronne-wendat possÃ"de un chalet communautaire. La qualité de la pêche a considérablement diminué par la suite dans ce plan d'eau situé à une douzair de kilomÃ"tres au sud-ouest de L'Étape. Les travaux dont le but était de ramener le lac Roy à son état naturel auraient dà obtenir l'aval du fédéral, ce qui n'avait pas été fait.

En 2018, Pêches et Océans Canada a entrepris une poursuite judiciaire contre le ministère de l'Environnement en vertu de la Loi sur les pêches. Après deux ans de procédure, les parties ont convenu d'une déjudiciarisation du dossier au palais de justice de Québec. En cas de condamnation, le Ministère s'exposait à des amendes totalisant un maximum de 300 000 dollars. Le gouvernement fédéral a accepté de retirer l'accusation, en échange d'un engagement du ministère provincial d'investir 120 000 dollars pour améliorer la protection du poisson et à des fins liées à l'exercice de la pêche dans la réserve faunique des Laurentides. Ce fonds, administré par Pêches et Océans Canada, servira à réaliser des projets présentés par la Nation huronne-wendat, qui a été consultée lors des négociations. Le gouvernement provinc s'engage aussi à reconstruire le barrage du lac Émilie et à réviser la période d'abaissement du niveau du lac Sainte-Ann pour y maximiser le développement des frayères de l'omble de fontaine et de l'omble chevalier.

Yannick Bergeron -Â Radio-Canada